



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 15 JANVIER 2024 à 19 h 30

à la Mairie

PRESENTS : Mmes GUERIN - ROUSSEL – CHANTOME – BELLIER – LORAND – BELLEIL – THOMAZI - TRILLARD - Mrs GICQUEL - ROBERT – BERTIN – PLOTEAU – JULIENNE - QUELENNEC
EXCUSES- ABSENTS : Mrs MASSÉ, LEVEQUE, MMES VARENTERGHEM, ROBERT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 18

Nombre de présents : 14

Exprimés : 14

Date de convocation : 9 Janvier 2024

Date d'affichage de la convocation 9 janvier 2024

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame CHANTOME Yannick est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023
- 2- DPU
- 3- Communication de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2023 autorisant la société d'exploitation du Grand Auverné à exploiter une sablière au lieudit « Les communs » avec en annexe 3 la desserte routière passant par le centre bourg de la Meilleraye via la RD 178 avec une prévision de 19 poids lourds/jour
- 4- Dénomination de l'impasse desservant 5 lots jouxtant le n° 34 rue de la Forêt
- 5- Point sur les travaux bâtiments publics : bardage à l'école publique, installation de stores à la salle polyvalente...
- 6- Vente du tracteur Renault
- 7- Travaux de viabilisation du lotissement impasse de la Fragonnette
- 8- Communication des décisions du maire en vertu des délégations : marchés publics
- 9- Questions diverses : repas des aînés, date des élections européennes

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023 : Les membres du conseil municipal APPROUVE à L'UNANIMITE le procès-verbal relatif au Conseil municipal du 11 décembre 2023

Point 2	Objet : DROIT DE PREEMPTION URBAIN
----------------	---

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles C 1227 – C 2120 – C 2121 – C 2122 – C 2123 – C 2124 – sise rue du Dolmen, d'une superficie totale de 1022 m2, appartenant à Monsieur MARTIN Jean-Paul demeurant 120, rue des Frères Templé en cette commune

DECIDE de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles YB 104 – YB 106, sise 26, rue du Dolmen, d'une superficie totale de 367 m2, appartenant à Monsieur MARTIN Emilien demeurant 26, rue du Dolmen en cette commune

DECIDE de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles C 2006 et 2010, sises 20 rue des Pohardières, d'une superficie totale de 1186 m2, appartenant à Mesdames BONNAT Adeline et OBERT Bérénice demeurant 20, rue des Pohardières en cette commune

Point n° 3 **ARRETE PREFECTORAL DU 18 DECEMBRE 2023**

Communication faite aux conseillers de l'arrêté autorisant la société d'exploitation du Grand Auverné à exploiter une sablière au lieudit « Les communs » avec en annexe 3 la desserte routière passant par le centre bourg de la Meilleraye via la RD 178 avec une prévision de 19 poids lourds/jour

Point n° 4 **DÉNOMINATION D'UNE VOIE PRIVÉE « IMPASSE DES NENUPHARS »**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le permis d'aménager a été déposé pour la création de 5 lots à bâtir destinés à l'habitation le 14 juin 2023 au nom de Mr GUITTON Nicolas
Ce lotissement sera desservi par une voie perpendiculaire à la rue de la Forêt (jouxant le numéro 34)

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics locaux ou commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer « Impasse des Nénuphars» la voie privée desservant ce lotissement de manière à ce que celle-ci puisse être mentionnée dans la documentation cadastrale.



Madame le Maire informe les membres du Conseil que le système de la numérotation continue (numéros pairs à droite, les numéros impairs sont à gauche) sera mis en œuvre sur cette voie nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE la dénomination « IMPASSE DES NENUPHARS» la voie privée desservant le lotissement situé perpendiculairement à la rue de la Forêt

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point n° 5 **POINT SUR LES TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS**

Bardage à l'école publique : devis de Cyril Plumejeau (revoir dimensions)

Salle polyvalente : pour occulter portes et fenêtres de la grande salle

- Mise en place de stores : devis d'Enjoyourspace 4 952.18 € HT
- Volets : devis de Cyril Plumejeau : 3 547.94 € HT

avec une mise en place avant le 08 mars 2024

Point n° 6 **Vente du tracteur**

La commune possède du matériel dont elle n'a plus l'utilité, notamment le tracteur Renault. Il a été proposé à la vente.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle,

Considérant la proposition faite par Mr FOURRIER Jacky,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Décide de procéder à la vente du bien suivant : Tracteur RENAULT, n° inventaire MATOUT97002, pour un montant de 4 500 € à Monsieur FOURRIER Jacky, Route de Kervaudué – 44420 PIRIAC SUR MER
- Dit que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.
- Dit que la recette est inscrite au budget de l'année en cours.

POINT N° 7	TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT IMPASSE DE LA FRAGONNETTE
-------------------	--

Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 09 janvier 2024 à 14 h 00 analyse des offres pour la viabilisation
Phase de négociations avec les entreprises en cours.
Calcul du prix au m2 à vendre...à étudier

POINT N° 8	COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS : MARCHES PUBLICS
-------------------	--

Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant HT
Etude géotechnique	Atelier municipal	ACP Ingénierie de Vigneux de Bretagne	3 400 €
Géomètre	Atelier municipal	BCG de Blain	1 490 €
Achat de 2 figurines	Proximité école publique	ELANCITE	1 727 €

Point N° 9	QUESTIONS DIVERSES
-------------------	---------------------------

- Elections européennes le 9 juin 2024 pour assurer les permanences du bureau de vote
 - Commission action sociale le mercredi 17 janvier à 14 h 30 pour l'organisation du repas des Aînés du 15 février 2024
 - Diffusion du bulletin municipal : zones à revoir
- Prochaines réunions
- Adjoints : le lundi 12 février 2024 à 19 h
 - Conseil municipal : le 19 février 2024 à 19 h 30

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame GUERIN Marie-Pierre clôt la séance.

Le secrétaire de séance



Yannick CHANTÔME

Le Maire



Marie-Pierre GUERIN